MAIRIE D'Aydat PUY-DE-DÔME

COMPTE RENDU de la Réunion du comité de village de LA CASSIERE du 24/10/2026

Réalisé par Sophie Veyssiere, présidente du comité de village de la Cassiere

Présents MAIRIE : Franck Serre, Nadine Desfrancois, Catherine Loillier, Jean François Sautarel, Sophie Veyssiere.

Présents : Vaury Joe, Ardoin Laure, Dimascio Thierry, Gauthier Agnès, Tardy Rachel, Petit Patrice, Veyssiere Roger, Janin Jean Marc, Marie Gerard, Rivalier Pascale, Labeye Mauricette, Thomas Gilles, Serre Olivier, Perrain Alexandre, Courivaud Julie, Luce Kevin.

Soit 16 participants

La réunion débute à 10h et commence par la présentation des présents et la lecture du règlement intérieur des comités de village.

Pour le bureau de travail, 9 personnes se présentent :

Vaury Joe, Ardoin Laure, Dimascio Thierry, Courivaud Julie, Janin Jean Marc, Rivalier Pascale, Luce Kevin, Serre Olivier , Gauthier Agnès.

Questions concernant l'information des réunions et des comptes rendus aux habitants.

Il est décidé de créer une adresse mail pour que les habitants puissent remonter les demandes.

Il est proposé de mettre dans le tableau d'affichage les infos concernant le comité ainsi que les comptes rendus et une boite à lettre pourrait également être installée vers le panneau d'affichage afin que les habitants puissent déposer leurs doléances et questions.

Jean François Sautarel explique le plateau surélevé à l'entrée de la Cassiere qui est destiné à faire ralentir les véhicules. Il démarre avant le chemin de la Vachère en venant d'Aydat (le

panneau d'entrée du village sera déplacé avant le chemin de la Vachère), ceci permettant de tomber la vitesse à 50 km/h au panneau puis à 30 km/h au plateau.)

Pas de changement au niveau des priorités notamment sur la route du lac qui reste en cédez le passage.

Il faudra repenser toute la traversée de la route départementale qui traverse la Cassiere (1,2 kms ou trouver des solutions pour faire ralentir les véhicules)

Utilisation des amendes de polices pour financer une partie du projet (amende de police plafonnées à 7500 euros/commune/an) soit 30% de subvention du projet

Question concernant l'aménagement de la route du lac et l'étude qui a été faite (problème de circulation, de places de parking, de sécurité), celle-ci est en attente pour l'instant, le comité sera consulté pour la suite du projet.

L'association des propriétaires du lac de la Cassiere souhaite être plus en relation avec les décisions de la mairie, être consulté et informé en amont sachant que le lac et ses abords sont en domaine privé.

Un composteur a été installé la semaine dernière par le SITCOM (entretien par le SITCOM)

On voit le fonctionnement sur quelques mois, si cela ne fonctionne pas car beaucoup d'habitants ont déjà leur propre composteur, celui-ci sera enlevé.

Problèmes de dépôt sauvage de végétaux et divers encombrants vers le point propre.

Poteau tombé rue de la Croix fleurie qui n'est toujours pas remis, la demande a été faite.

Problème lorsque les maisons seront construites rue de la Croix fleurie (5 logements dont 2 sociaux) problématique de circulation qui devrait être résolue grâce à une raquette de retournement. Voir à l'intersection de la route de la croix fleurie et la route du lac quelle solution pour la sortie des véhicules

La loi nous oblige avec le PLUI à densifier les zones en milieu de village. (PLUI consultable sur le site de la mairie)

La commune va profiter des travaux pour enfouir les réseaux de la route de la croix fleurie.

Cout pour la commune 18000 euros et les aménageurs en prend une autre partie à sa charge.

Le TE63 participe à 40%.

Une prochaine réunion du bureau de travail sera fixée prochainement ainsi qu'une réunion courant décembre avec la présence de Monsieur le Maire.